

Motion

Dépôt: Mme Josée Lorsche
14.12.2017
PL 7144

La Chambre des Députés

Vu d'une part

- la nécessité de garantir une protection optimale de l'environnement humain contre les nuisances sonores causées par le trafic autoroutier ;
- la volonté du Gouvernement de réaliser des mesures compensatoires liées à la mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 et englobant l'installation de dispositifs anti-bruit le long de l'autoroute ;
- le plan d'action national contre le bruit qui vise à diminuer les nuisances sonores à tous les niveaux et par tous les moyens possibles;

Vu d'autre part

- la volonté du Gouvernement de promouvoir le transport en commun y compris le covoiturage;
- la nécessité de favoriser les modes de transport en public par rapport au transport individuel;
- la mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 qui est destinée à créer une voie supplémentaire pour le trafic journalier;

Invite le Gouvernement à

- examiner le prolongement des dispositifs anti-bruit en direction de la Croix de Bettembourg et à mettre à disposition les crédits nécessaires en cas de besoin;
- réaliser une étude globale sur les effets positifs qu'une baisse de la vitesse maximale sur des tronçons sensibles du réseau autoroutier pourrait avoir sur les nuisances sonores;
- prévoir de réserver la troisième voie aux autobus, autocars, taxis et au covoiturage pendant les heures de pointe et étudier la faisabilité d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour le transport public en cas d'embouteillage.

Laurent Beimet

Pan ff
GIBERYEN

GRAAS GUSTY

S. Wajnar

R. NÉGRÉ

Josée Lorsche